

Information Technique

81-30



Additif pour Châssis

Ce produit est utilisé en combinaison avec 30CV.
Pour une application correcte, veuillez consulter:

- 30-S01 variante 81-30_Impression-apprêt teinté
- 30-S01 variante 81-30_ DTM

Veuillez noter : Pour les travaux de réparation, les instructions de réparation des constructeurs automobiles, en particulier en ce qui concerne la technologie des capteurs installés, doivent toujours être respectées en plus des instructions du processus indiquées dans ce document.



Conseils de sécurité:

81-30 Additive Chassis (Impression apprêt teinté)

2004/42/IIB (cII)(540)530: La valeur limite autorisée selon la législation européenne pour ce produit (catégorie : IIB.cII) est au maximum de 540 g/l sous sa forme prête à l'emploi.

Le contenu en COV de ce produit est de 530 g/l.

81-30 Additive Chassis (DTM)

2004/42/IIB(d)(420)419: La valeur limite autorisée selon la législation européenne pour ce produit (catégorie : IIB.d) est au maximum de 420 g/l sous sa forme prête à l'emploi. Le contenu en COV de ce produit est de 419 g/l.

Ces produits sont réservés à un usage professionnel uniquement.

Il ne peut pas être exclu que ce produit contienne des particules < 0,1 µm.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.